



Secteur Fédéral CGT des Cheminots de la région Nord-Pas de Calais



Lille le 02 juillet 2021

À Mr le Directeur de lignes
Lille-Artois-Douaisis

Objet : Prévavis de grève

Monsieur le Directeur,

La CGT vous a déposé le mardi 1^{er} juin 2021 une Demande de Concertation Immédiate dont la réunion s'est tenue le jeudi 03 juin et dont nous avons reçu le RCC signé le 01 juillet 2021. Lors de celle-ci, de nombreux points de désaccords n'ont pas permis de déboucher sur une entente.

Encore trop régulièrement, les ADC et ASCT de la DDL Lille Artois Douaisis continuent de constater que la journée de service, pour laquelle ils sont commandés, a été modifiée sans même qu'ils en soient informés.

Cela génère des tensions assez fortes entre les personnels roulants et le plateau GM. Ces méthodes ne sont pas acceptables pour la CGT et les agents concernés.

Comment est-il possible qu'une modification d'une journée de service ne puisse pas être portée à la connaissance des agents ? Les exemples d'agents apprenant une modification à la prise de service voire même la journée déjà commencée sont trop nombreux et ne devraient pas exister.

De plus, notre réglementation veut que l'ordre et la succession des journées de service d'un roulement soit la règle, or, nous constatons que ce n'est pas toujours appliqué, car non, on ne peut pas affirmer à un ADC ou à un ASCT qu'il soit possible de l'utiliser n'importe comment entre les heures de prise et de fin de service de la journée initialement commandée.

Ces situations n'ont déjà que trop duré et il est grand temps de tout cela cesse une bonne fois pour toute.

C'est pourquoi, conformément aux dispositions légales du code du travail, la CGT vous dépose un préavis de grève à partir du jeudi 15 juillet 2021 à 12h00 au samedi 17 juillet 8h00, couvrant les périodes allant des jeudi 12h aux samedi 08h, jusqu'au samedi 08 janvier 2022, 08h00.

Ce préavis couvre l'ensemble des agents de la Direction de Lignes Lille-Artois-Douaisis.

Nous revendiquons :

- L'arrêt des modifications incessantes des Journées de Services.**
- Le respect de notre réglementation du travail.**
- La réhumanisation des UP/UO ainsi qu'une véritable commande de proximité.**

Dans l'attente d'un retour de votre part et afin de vous désigner la composition de la délégation pour la conciliation, recevez nos sincères salutations.

Pour la CGT

David WARTELE